

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

# COMMUNE DE PETITE-FORÊT

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 6 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-six novembre deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART - Pasquale TIMPANO -- Marcel BURNY – Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART – Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY - Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET – Marie-Christine VEYS - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie - Christine PICOT

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY  
Bernard VANDENHOVE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir à Gérard QUINET  
Cédric OTLET  
Grégory SPYCHALA

### ÉTAIT ABSENTE :

Claudine GENARD

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que la collectivité doit adopter son budget primitif avant le 15 avril de l'exercice.

**VU** la délibération n°16-12-15 du 8 décembre 2016

**CONSIDÉRANT** que chaque année, au cours du dernier trimestre et dans le cadre de la préparation budgétaire, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs municipaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

**CONSIDÉRANT** les critères relatifs :

- Aux tarifs franc-forésiens et extérieurs,
- À la date d'application des tarifs,
- À la détermination des catégories,
- À la définition des tarifs.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission de finances réunie le 21 novembre 2018,

**SÉANCE : le 6 décembre 2018**

**Délibération n° : 18-12-10**

**7.1 Décisions budgétaires**

**Objet : Tarifs municipaux 2019**

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Nombre de membres présents : 21**

**Nombre de suffrages exprimés : 24**

**Votes Pour : 24**

**Votes Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs notifiés dans le tableau joint.

**Article 2 :** d'imputer les recettes provenant de ces tarifs au chapitre 70 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/12/2018

Pour copie conforme

- Le 13/12/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

